



# Table des matières

Commentaires sur les résultats.....	1
Clientèle.....	4
État des résultats.....	5
État de l'excédent accumulé.....	6
Renseignements supplémentaires – ventilation des revenus.....	7
Renseignements supplémentaires – ventilation des charges.....	9
Charges et résultats par secteur.....	11
Ressources allouées aux élèves handicapés, à risque ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.....	12
Montants réservés des écoles primaires.....	13
Montants réservés des écoles secondaires et des centres.....	14
Graphique sur la composition de l'excédent accumulé au 30 juin 2016.....	15
Graphique sur l'utilisation du produit maximal de la taxe.....	16

## Commentaires sur les résultats 2015-2016

Les états financiers vérifiés de la commission scolaire de la Capitale pour l'exercice clos le 30 juin 2016 présentent un déficit d'opérations de 960 660 \$. Ce déficit correspond à environ 0,29 % des revenus de la commission scolaire.

Le budget 2015-2016 adopté en août 2015 prévoyait un déficit d'opérations de 1 776 998 \$. Suite à l'adoption du budget de l'année antérieure (2014-2015), la commission scolaire avait dû mettre en place un plan de redressement dont la majeure partie des mesures étaient applicables à l'année 2015-2016. Force est de constater que ce plan de redressement a porté fruit puisque le résultat publié est meilleur que celui prévu au budget adopté.

Le secteur éducatif des jeunes profite, encore cette année, de la croissance de clientèle amorcée depuis 5 ans au préscolaire et au primaire. En ce qui concerne la clientèle du secondaire, elle a amorcé une légère remontée par rapport à l'année dernière. Nous pouvons conclure que la décroissance de la clientèle au secondaire est chose du passé et que les prochaines années verront cette clientèle suivre la tendance du primaire.

Cette croissance de clientèle met des pressions énormes sur notre capacité d'accueillir ces nouveaux élèves dans nos locaux. C'est ainsi que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a donné suite à des demandes d'agrandissement ou de construction d'écoles qui ont été réalisées dans les dernières années ou qui sont actuellement en voie de l'être. Rappelons que les agrandissements des écoles Les Prés-Verts et du Beau-Séjour ont été terminés pour la rentrée scolaire 2015-2016. La rentrée scolaire 2016-2017 a, quant à elle, vu accueillir des élèves dans les bâtiments agrandis des écoles Saint-Claude et Pavillon Saint-Bernard de l'école Les Prés-Verts. La construction d'une nouvelle école primaire à Val-Bélair ainsi que l'agrandissement de l'école Du Domaine permettront d'y accueillir de nouveaux groupes pour l'année scolaire 2017-2018. Enfin, l'agrandissement de l'école des Écrivains devrait être complété pour la rentrée scolaire 2018-2019. Des demandes d'agrandissement ont également été déposées pour d'autres secteurs dont l'espace sera insuffisant selon les prévisions démographiques.

Le produit maximal de la taxe sert normalement à financer les activités suivantes :

- la gestion des établissements (écoles primaires et secondaires, centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes) ;
- l'entretien des terrains, bâtiments et équipements ;
- les activités administratives de la commission scolaire ;
- une portion du transport scolaire déterminée par le MEES.

La gestion rigoureuse du budget de la commission scolaire a permis d'injecter près de 3,0 M \$ du produit maximal de la taxe au secteur éducatif, soit 1,4 M \$ de plus que l'année dernière. Les efforts répétés demandés aux commissions scolaires afin d'assurer le retour à l'équilibre budgétaire de la province ont réduit cette marge de manœuvre que nous utilisons pour financer certains services aux élèves.

Malgré la baisse du financement, nous constatons que les ressources allouées aux élèves handicapés, à risque ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage sont en hausse de près de 1 M \$ par rapport à l'année précédente. L'augmentation aurait été encore plus importante n'eût été des quatre journées de grève du personnel syndiqué en 2015-2016.

La commission scolaire réserve à ses établissements, selon les conventions de gestion et de réussite éducative, les excédents qu'ils génèrent. En 2015-2016, les montants réservés des écoles primaires ont augmenté d'environ 745 000 \$ pour s'établir à 3 613 765 \$. Quant à ceux des écoles secondaires, ils sont passés d'environ 358 000 \$ à 492 230 \$, en hausse d'environ 134 000 \$.

Le secteur des services de garde qui est décentralisé dans les budgets des écoles primaires génère des excédents d'opérations, ce qui leur permet d'injecter des sommes supplémentaires dans le soutien à l'enseignement. Les services de garde voient leur clientèle croître d'année en année et ont accueilli, en 2015-2016, 9 168 élèves réguliers et 2 880 élèves sporadiques.

Le secteur de la formation professionnelle a vu sa clientèle diminuer de plus de 7 % par rapport à 2014-2015. Les montants qui sont réservés aux centres ont diminué d'environ 1 239 000 \$ pour s'établir à 5 460 236 \$. Par contre, il faut savoir que ce montant comprend plus de 6,7 M \$ d'amortissement futur pour lequel les centres n'auront pas de financement dans les années ultérieures. Les montants réservés nets disponibles à long terme sont donc négatifs ; l'amortissement futur non financé excédant les montants réservés de près de 1,3 M \$.

Le secteur de l'éducation des adultes est financé selon un modèle distribuant une enveloppe budgétaire provinciale en proportion du nombre moyen d'ETP scolarisés par la commission scolaire lors des deuxième et troisième années antérieures (2012-2013 et 2013-2014) par rapport à ceux de la province. Ainsi, le financement d'une année dépend de la situation vécue dans les années antérieures. Par conséquent, lorsque la commission scolaire augmente sa réalisation par rapport à son financement, elle peut subir un déficit temporaire, car son financement n'en tient pas encore compte. À l'inverse, lorsque la réalisation du nombre d'ETP diminue par rapport au financement, la commission scolaire peut réaliser un excédent. C'est ce qui s'est produit en 2015-2016 alors que les centres d'éducation des adultes ont eu pour plus de 1,2 M \$ d'excédent, faisant passer leurs montants réservés de 1 117 000 \$ à 2 326 852 \$. Cependant, ceci pourrait signifier une baisse de financement lors des années futures. Il n'est pas possible d'estimer cette baisse éventuelle de financement puisqu'elle est tributaire de la situation vécue dans le reste de la province.

Quant au secteur du transport scolaire, un excédent de 594 000 \$ a été réalisé en 2015-2016. La situation positive du secteur du transport scolaire permet de préserver des services à l'élève dans un contexte où le financement diminue.

Les secteurs dont nous venons de faire le survol constituent l'essentiel des services directs aux élèves. Les charges de ces secteurs représentent plus de 81 % des charges de la commission scolaire.

Le secteur de l'administration ne compte plus que pour 2,78 % des charges de la commission scolaire et utilise un peu plus de 14 % du produit maximal de la taxe. Par rapport au financement qui lui est octroyé, ce secteur réalise un excédent d'opérations de près de 83 000 \$. Au cours des dernières années, d'importants efforts de rationalisation ont particulièrement touché ce secteur.

Le secteur des équipements qui compte pour 8,23 % des charges de la commission scolaire pourvoit à l'entretien et la réparation des terrains et des bâtiments, à l'entretien ménager, à la consommation énergétique et à la protection et la sécurité de l'ensemble des bâtiments de la commission scolaire. Devant entretenir un parc immobilier vieillissant, ce secteur qui connaît un sous-financement chronique a subi un déficit d'opérations d'un peu plus de 3,1 M \$, soit 402 000 \$ de moins que l'année dernière.

Le secteur des investissements a connu un déficit d'environ 1,0 M \$ en 2015-2016.

Depuis 2010-2011, la commission scolaire participe activement à l'effort de redressement des dépenses publiques demandé par le gouvernement. Le poids des compressions dans les subventions de la commission scolaire pèse pour plus de 14 M \$ dans les résultats 2015-2016. Le plan élaboré par le comité sur le retour à l'équilibre budgétaire et le plan de redressement adopté par le Conseil des

commissaires ont permis de limiter le déficit à 1,0 M \$, une amélioration de près de 0,9 M \$ par rapport à l'année dernière, et ce, malgré un financement à la baisse. La commission scolaire poursuit ses efforts pour absorber ces compressions sans mettre en péril la qualité de ses services aux élèves afin d'assurer leur réussite.

C'est l'excédent accumulé au fil des années qui permet à la commission scolaire de préserver des services de qualité aux élèves. Sans cet excédent accumulé grâce à une saine gestion, la commission scolaire aurait été dans l'obligation de couper pour près de 1,0 M \$ en services, soit le montant du déficit d'opérations de l'exercice.

Quant à l'excédent accumulé de la commission scolaire, le déficit d'opérations 2015-2016 de 960 660 \$ fait en sorte que celui-ci se chiffre maintenant à 30 413 887 \$. Les règles budgétaires interdisent cependant aux commissions scolaires d'utiliser la portion de l'excédent accumulé qui correspond à la valeur comptable des terrains et au compte à recevoir relatif aux avantages sociaux futurs. La valeur de ces deux éléments étant de 20 089 030 \$, seul un montant de 10 324 857 \$ peut être utilisé par la commission scolaire à certaines conditions déterminées annuellement dans les règles budgétaires du MEES.

Par ailleurs, la commission scolaire doit réserver des montants afin de pourvoir à des obligations ou à des engagements futurs :

• Charges d'amortissement futur qui ne seront pas financées	4 121 387 \$
• Montants réservés des établissements (incluant 9 280 400 \$ d'amortissement futur)	11 893 083 \$
• Déficit d'opérations présenté au budget 2016-2017	1 055 390 \$
• Montants déjà affectés pour utilisation future	<u>95 493 \$</u>
<b>Total</b>	<b><u>17 165 353 \$</u></b>

En considérant tous ces éléments, la commission scolaire a des obligations supérieures à son excédent accumulé utilisable au 30 juin 2016. La véritable situation concernant l'excédent accumulé de la commission scolaire est donc moins reluisante qu'elle n'y paraît au premier coup d'œil.

Les perspectives futures sont cependant encourageantes. Le MEES n'a pas effectué de compressions supplémentaires dans les règles budgétaires pour 2016-2017. Des réinvestissements y sont même présents. De plus, il semble y avoir, dans le discours politique, une volonté de réinvestir en éducation. Cette volonté, combinée à la croissance de clientèle anticipée, permettra de diminuer la pression sur le budget de la commission scolaire.

## Commission scolaire de la Capitale

### Clientèle

pour l'exercice clos le 30 juin 2016

	2016		2015
	Budget	Réel	Réel
Préscolaire (4 ans)	215	211	213
Préscolaire (5 ans)	2 475	2 482	2 360
Primaire	12 477	12 444	12 008
Secondaire général - jeunes	7 137	7 174	7 047
Secondaire général - adultes (enveloppe fermée)	2 326	2 270	2 276
Formation professionnelle	3 564	3 351	3 613
	<b>28 194</b>	<b>27 932</b>	<b>27 517</b>

## Commission scolaire de la Capitale

### État des résultats

pour l'exercice clos le 30 juin 2016

	2016		2015
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>			
Subvention de fonctionnement du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur (MEES)	225 592 809	225 597 715	230 634 082
Taxe scolaire	63 645 102	63 282 642	59 280 790
Autres subventions et contributions	474 140	853 734	1 201 060
Droits de scolarité et frais de scolarisation	4 021 836	4 394 113	4 901 020
Ventes de biens et services	29 462 845	29 574 035	27 442 332
Revenus divers	3 378 795	9 343 464	3 701 527
Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	135 282	177 746	260 995
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	1 000 000	107 989	
	<u>327 710 809</u>	<u>333 331 438</u>	<u>327 421 806</u>
<b>Charges</b>			
Enseignement et formation	164 680 758	160 020 879	158 762 629
Soutien à l'enseignement et à la formation	71 570 974	73 092 626	73 927 455
Services d'appoint	32 503 351	32 617 019	31 813 912
Activités administratives	10 199 158	9 759 548	10 348 456
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	37 969 426	39 608 926	38 112 649
Activités connexes	12 564 140	18 145 597	15 919 578
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux		1 047 503	359 715
	<u>329 487 807</u>	<u>334 292 098</u>	<u>329 244 394</u>
<b>Déficit de l'exercice</b>	<u>(1 776 998)</u>	<u>(960 660)</u>	<u>(1 822 588)</u>

## Commission scolaire de la Capitale

### État de l'excédent accumulé

pour l'exercice clos le 30 juin 2016

	2016		2015
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	29 989 690	31 374 547	33 197 135
Déficit de l'exercice	(1 776 998)	(960 660)	(1 822 588)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>28 212 692</b>	<b>30 413 887</b>	<b>31 374 547</b>

**Note:** Le budget adopté 2016-2017 prévoit une utilisation de 1 055 390 \$ de l'excédent accumulé. De plus, les tableaux des pages 13 et 14 présentent les montants réservés aux établissements. Enfin, le tableau qui suit présente des montants qui sont déjà affectés pour utilisation future.

#### Montants déjà affectés pour utilisation future

\$

Perfectionnement	260 717
Fonds de recherche et de développement	15 025
Comité de parents et comité EHDAA	17 971
Réserve pour absentéisme à long terme	(204 215)
Budgets régionaux dont la commission scolaire est fiduciaire	5 995
	<u>95 493</u>



# Commission scolaire de la Capitale

## Revenus

pour l'exercice clos le 30 juin 2016

### VENTILATION DES REVENUS

	2016		2 015
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Subventions de fonctionnement du MEES</b>			
Subvention de péréquation			2 757 827
Subvention pour l'acquisition d'immobilisations	24 047 252	24 440 981	22 493 324
Subvention de fonctionnement – Jeunes – Adultes – FP	197 499 677	197 285 734	198 815 767
Subvention pour le transport scolaire	3 333 852	3 484 385	4 479 297
Ajustement de la subvention de fonctionnement de l'année précédente		29 299	198 600
Variation de la subvention – Financement	712 028	183 589	1 844 308
Autres subventions du Ministère		173 727	44 959
	<b>225 592 809</b>	<b>225 597 715</b>	<b>230 634 082</b>
<b>Taxe scolaire</b>			
Revenus tenant lieu de taxes	2 600 000	2 620 934	2 612 614
Taxe scolaire – année courante	60 445 102	60 478 515	56 100 777
Taxe scolaire – années antérieures	600 000	183 193	567 399
	<b>63 645 102</b>	<b>63 282 642</b>	<b>59 280 790</b>
<b>Autres subventions et contributions</b>			
Subvention du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale – Formation professionnelle	25 000	15 400	11 365
Subvention du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale – Formation générale des adultes	185 000	239 448	149 860
Subventions du gouvernement provincial	264 140	489 327	417 157
Subventions du gouvernement fédéral		109 559	622 678
	<b>474 140</b>	<b>853 734</b>	<b>1 201 060</b>

# Commission scolaire de la Capitale

## Revenus

pour l'exercice clos le 30 juin 2016

### VENTILATION DES REVENUS (suite)

	2016		2 015
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
<b>Droits de scolarité et frais de scolarisation</b>			
Droits de scolarité pour les enfants autochtones		314 693	390 622
Autres frais de scolarisation - Effectif scolaire adulte	258 000	225 966	291 744
Droits de scolarité - Élèves de l'extérieur du Québec		6 726	10 390
Droits de scolarité - Autres		106 507	133 354
Revenus - Cours en formation professionnelle	3 393 836	3 360 471	3 674 453
Revenus - Cours en formation générale des adultes		46 554	2 674
Revenus - Autres types de formation	370 000	333 196	397 783
	<b>4 021 836</b>	<b>4 394 113</b>	<b>4 901 020</b>
<b>Ventes de biens et services</b>			
Fournitures et matériel scolaire	3 944 962	3 996 394	3 919 221
Surveillance et transport du midi	596 637	657 045	624 185
Service de garde	16 115 347	16 846 803	14 589 907
Autres activités chargées aux usagers	5 180 318	4 112 394	4 336 779
Autres ventes de biens et services	3 625 581	3 961 399	3 972 240
	<b>29 462 845</b>	<b>29 574 035</b>	<b>27 442 332</b>
<b>Revenus divers</b>			
Revenus de location d'immeubles	1 901 488	1 910 235	1 981 754
Participation financière d'un particulier ou d'un organisme	1 042 307	1 389 312	1 236 913
Publicité et commandite		18 619	45 495
Intérêts, pénalités et frais de retard	435 000	493 973	437 365
Subvention - Financement (Passif au titre des sites contaminés - Réévaluation)		5 531 325	
	<b>3 378 795</b>	<b>9 343 464</b>	<b>3 701 527</b>
<b>Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles</b>	<b>135 282</b>	<b>177 746</b>	<b>260 995</b>
<b>Gain sur disposition d'immobilisations corporelles</b>	<b>1 000 000</b>	<b>107 989</b>	
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>327 710 809</b>	<b>333 331 438</b>	<b>327 421 806</b>

# Commission scolaire de la Capitale

## Charges

pour l'exercice clos le 30 juin 2016

### VENTILATION DES CHARGES

	2016		2015
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
<b>Enseignement et formation</b>			
Éducation préscolaire	11 016 686	11 126 539	10 343 433
Enseignement primaire	60 471 505	59 414 109	57 195 860
Enseignement secondaire général	33 761 184	33 389 688	33 473 578
Formation professionnelle	36 193 584	34 783 463	36 731 653
Enseignement particulier	10 530 511	10 271 488	9 684 655
Formation générale des adultes	12 707 288	11 035 592	11 333 450
	<b>164 680 758</b>	<b>160 020 879</b>	158 762 629
<b>Soutien à l'enseignement et à la formation</b>			
Gestion des écoles et des centres	22 494 221	23 180 660	23 381 961
Moyens d'enseignement	5 267 112	5 924 183	5 931 206
Services complémentaires	23 485 835	23 540 724	23 528 886
Services pédagogiques et de formation d'appoint	9 567 989	9 775 533	9 863 467
Animation et développement pédagogique	4 559 915	4 177 223	4 354 468
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	1 041 749	748 080	848 637
Activités sportives, culturelles et sociales	5 154 153	5 746 223	6 018 830
	<b>71 570 974</b>	<b>73 092 626</b>	73 927 455
<b>Services d'appoint</b>			
Aide à la pension ou au transport		58 550	49 275
Transport scolaire	11 249 230	11 083 427	10 946 067
Service de garde	21 254 121	21 475 042	20 818 570
	<b>32 503 351</b>	<b>32 617 019</b>	31 813 912
<b>Activités administratives</b>			
Conseil des commissaires et comités	388 695	340 092	818 235
Gestion	8 027 018	7 803 953	7 855 373
Services corporatifs	1 663 606	1 565 382	1 573 115
Perfectionnement du personnel administratif et ouvrier	119 839	50 121	101 733
	<b>10 199 158</b>	<b>9 759 548</b>	10 348 456

# Commission scolaire de la Capitale

## Charges

pour l'exercice clos le 30 juin 2016

### VENTILATION DES CHARGES (suite)

	2016		2015
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
<b>Activités relatives aux biens meubles et immeubles</b>			
Entretien et amortissement des biens meubles	5 479 838	5 347 929	5 151 918
Conservation et amortissement des biens immeubles	15 362 358	15 659 516	14 706 636
Entretien ménager	7 529 066	7 446 015	7 305 062
Consommation énergétique	7 211 546	6 468 937	6 676 017
Location d'immeubles	254 025	1 846 344	1 818 928
Protection et sécurité	257 000	362 002	343 653
Construction et acquisition d'immeubles non capitalisables			26 748
Améliorations, transformations et rénovations majeures non capitalisables	1 309 072	1 915 319	1 516 976
Systèmes d'information et de télécommunications non capitalisables	566 521	562 864	566 711
	<b>37 969 426</b>	<b>39 608 926</b>	<b>38 112 649</b>
<b>Activités connexes</b>			
Financement	8 044 542	8 225 340	8 526 039
Projets spéciaux	2 370 000	1 021 788	4 344 529
Rétroactivité	100 000	539 415	119 926
Droits de scolarité et ententes	860 000	1 149 918	1 185 975
Sécurité d'emploi	81 451		83 879
Variation des provisions pour créances douteuses	3 000	542 868	512 018
Réévaluation du passif au titre des sites contaminés		5 531 325	
Prêts de services	685 147	737 525	721 081
Autres activités connexes	420 000	397 418	426 131
	<b>12 564 140</b>	<b>18 145 597</b>	<b>15 919 578</b>
<b>Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux</b>		<b>1 047 503</b>	<b>359 715</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>329 487 807</b>	<b>334 292 098</b>	<b>329 244 394</b>

## Commission scolaire de la Capitale

### Charges et résultats par secteur

pour l'exercice clos le 30 juin 2016

	2016		Proportion %
	Budget \$	Réel \$	
<b>Charges</b>			
Formation générale des jeunes - enseignants	121 949 457	121 490 354	36,34%
Éducatif jeunes - autres qu'enseignants	52 029 173	53 648 236	16,05%
Formation professionnelle	45 252 096	45 270 594	13,54%
Formation générale des adultes	18 532 196	17 007 853	5,09%
Administration	9 590 133	9 275 848	2,77%
Équipements	21 162 604	27 508 333	8,23%
Transport scolaire	11 241 530	11 163 075	3,34%
Services de garde	21 640 267	22 173 893	6,63%
Financement	7 841 252	7 979 396	2,39%
Autres secteurs	1 940 000	539 304	0,16%
Investissements	18 309 099	18 235 212	5,45%
	<b>329 487 807</b>	<b>334 292 098</b>	<b>100,00%</b>

	2016		2015
	Budget \$	Réel \$	Réel \$
<b>Résultats</b>			
Formation générale des jeunes - enseignants	5 090 076	6 053 919	5 484 788
Éducatif jeunes - autres qu'enseignants	(7 784 143)	(8 237 625)	(9 033 815)
Formation professionnelle	1 272 483	(256 765)	489 668
Formation générale des adultes	191 471	1 664 846	876 863
Administration	(435 638)	82 721	(353 390)
Équipements	(3 488 499)	(3 147 415)	(3 549 423)
Transport scolaire	397 385	620 757	593 675
Services de garde	2 970 656	3 783 998	3 290 017
Financement	(90 000)	224 517	(10 577)
Perte de péréquation assumée par la commission scolaire	(1 000 000)	(966 587)	
Autres secteurs		236 230	100 668
Investissements	1 099 211	(1 019 256)	288 938
	<b>(1 776 998)</b>	<b>(960 660)</b>	<b>(1 822 588)</b>

## Commission scolaire de la Capitale

### Ressources allouées aux élèves handicapés, à risque ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

pour l'exercice clos le 30 juin 2016

	2016		2015
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
<b>Charges</b>			
Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	10 327 838	9 627 806	9 317 997
Psychologie	2 910 609	2 833 471	2 628 083
Orthophonie	1 699 866	1 691 074	1 713 880
Psychoéducation et éducation spécialisée	11 382 419	11 844 695	11 661 015
Santé et services sociaux	1 137 633	1 089 621	1 095 466
Orthopédagogie	6 099 690	6 199 201	5 918 616
Cours d'appoint ou en milieu hospitalier	290 974	375 709	364 787
Services de garde - élèves handicapés	1 018 866	1 132 600	1 114 529
Frais de scolarité hors réseau	860 000	1 149 918	1 185 975
	<b>35 727 895</b>	<b>35 944 095</b>	<b>35 000 348</b>

Cette annexe présente les ressources allouées destinées en quasi-totalité aux élèves handicapés, à risque ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Toutes les ressources concernant l'intégration de ces élèves en classes régulières y sont exclues, car il est très difficile de distinguer les dépenses relatives aux élèves ordinaires de celles des élèves handicapés, à risque ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage intégrés dans ces classes.

De plus, mentionnons qu'aucune dépense de gestion d'école n'apparaît dans cette annexe même si les directions occupent une grande partie de leur temps à participer à la conception des plans d'intervention pour ces élèves.

Aussi, nous avons exclu les dépenses centralisées en support à cette clientèle, tels les employés du secteur de l'adaptation scolaire des Services éducatifs des jeunes.

Les ressources relatives à certains services de soutien à l'enseignement communs à l'ensemble des élèves sont aussi exclues. Pensons aux services de bibliothèque, d'informatique d'enseignement, de soutien technique à l'enseignement, d'orientation, d'animation spirituelle et engagement communautaire, d'encadrement et de surveillance d'élèves, etc. Les élèves handicapés, à risque ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage sont aussi des bénéficiaires de ces services. Il en est de même pour les dépenses relatives à l'administration de la commission scolaire et à l'entretien des écoles.

## Commission scolaire de la Capitale

### Montants réservés des écoles primaires

pour l'exercice clos le 30 juin 2016

	TOTAL AU 30 JUIN 2016	UTILISATION		AMORTISSEMENT FUTUR	AU 30 JUIN 2015
		AU BUDGET 2016-2017	LIBRE		
à l'Orée-des-Bois	215 960	-	215 960	-	224 207
Alexander-Wolff	73 795	-	73 795	(101 650)	103 954
Anne-Hébert	61 791	-	61 791	-	(74 700)
de Château-d'Eau	27 400	-	27 400	-	14 817
de La Chanterelle	26 450	-	26 450	-	75 704
de La Chaumière	175 071	-	175 071	-	156 074
de la Grande-Hermine	(17 185)	-	(17 185)	-	24 772
de la Mosaique	160 881	-	160 881	-	123 438
de La Source	27 734	-	27 734	-	(12 094)
de l'Accueil	149 608	-	149 608	(232 000)	183 118
de l'Apprenti-Sage	89 176	-	89 176	(579 600)	119 402
de l'Arc-en-Ciel / de l'Aventure	49 004	-	49 004	-	85 776
de l'Escabelle	587 169	66 000	521 169	(472 800)	403 885
des Berges	110 874	-	110 874	-	65 270
des Explorateurs	(35 870)	-	(35 870)	-	(65 482)
des Grands-Saules	19 070	-	19 070	-	7 112
des Jeunes-du-Monde	83 272	-	83 272	-	64 320
Dominique-Savio	67 048	-	67 048	-	80 751
du Beau-Séjour	137 860	-	137 860	-	55 802
du Buisson	174 336	-	174 336	-	167 583
Du Domaine	(91 191)	-	(91 191)	-	(61 411)
du Joli-Bois	(34 197)	-	(34 197)	-	(16 071)
du Val-Joli	(13 175)	-	(13 175)	-	128 836
du Vignoble	32 118	-	32 118	-	(11 484)
Jacques-Cartier / Saint-Denys-Garneau	148 253	-	148 253	(105 000)	(49 344)
Jean-XXIII	36 692	-	36 692	-	12 156
Jules-Émond / Amédée-Boutin	52 806	-	52 806	(71 250)	6 494
Les Prés-Verts / Saint-Bernard	164 814	-	164 814	-	126 487
Marguerite-Bourgeois	106 959	-	106 959	-	55 338
École d'éducation internationale Notre-Dame-des-Neiges	188 112	18 000	170 112	-	210 998
Notre-Dame-du-Canada	(279)	-	(279)	-	270
Sacré-Cœur	51 945	-	51 945	-	26 290
Saint-Albert-le-Grand	(20 942)	-	(20 942)	-	(43 149)
Saint-Claude	190 623	-	190 623	-	190 048
Sainte-Odile	39 681	12 000	27 681	-	20 192
Saint-Fidèle	(100 871)	-	(100 871)	-	(55 574)
Saint-Jean-Baptiste	67 086	-	67 086	-	42 070
Saint-Malo	179 105	-	179 105	-	56 679
Saint-Paul-Apôtre	5 700	-	5 700	-	6 590
Sans-Frontière	161 456	-	161 456	-	150 335
École internationale de Saint-Sacrement	265 626	-	265 626	-	269 089
	<b>3 613 765</b>	<b>96 000</b>	<b>3 517 765</b>	<b>(1 562 300)</b>	<b>2 868 548</b>

**Commission scolaire de la Capitale**  
**Montants réservés des écoles secondaires et des centres**  
pour l'exercice clos le 30 juin 2016

**ÉCOLES SECONDAIRES**

	TOTAL AU 30 JUIN 2016	UTILISATION		AMORTISSEMENT		AU 30 JUIN 2015
		AU BUDGET 2016-2017	LIBRE	FUTUR		
Boudreau	334 556	-	334 556	-	-	289 740
Cardinal-Roy	(20 554)	-	(20 554)	(141 000)	-	118 413
Jean-de-Brébeuf	191 531	20 310	171 221	-	-	115 224
Joseph-François-Perrault	(53 032)	-	(53 032)	-	-	32 787
de la Cité	(659 472)	-	(659 472)	-	-	(470 294)
École régionale des Quatre-Saisons	63 184	-	63 184	-	-	46 965
École secondaire de Neufchâtel	83 549	-	83 549	(98 250)	-	(211 014)
École secondaire Roger-Comtois	524 678	-	524 678	(255 500)	-	521 494
La Camaradière	53 111	-	53 111	-	-	184 850
L'Odyssee	(260 779)	-	(260 779)	-	-	(314 707)
Vanier	235 458	-	235 458	(81 750)	-	45 110
	<b>492 230</b>	<b>20 310</b>	<b>471 920</b>	<b>(576 500)</b>		<b>358 568</b>

**CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

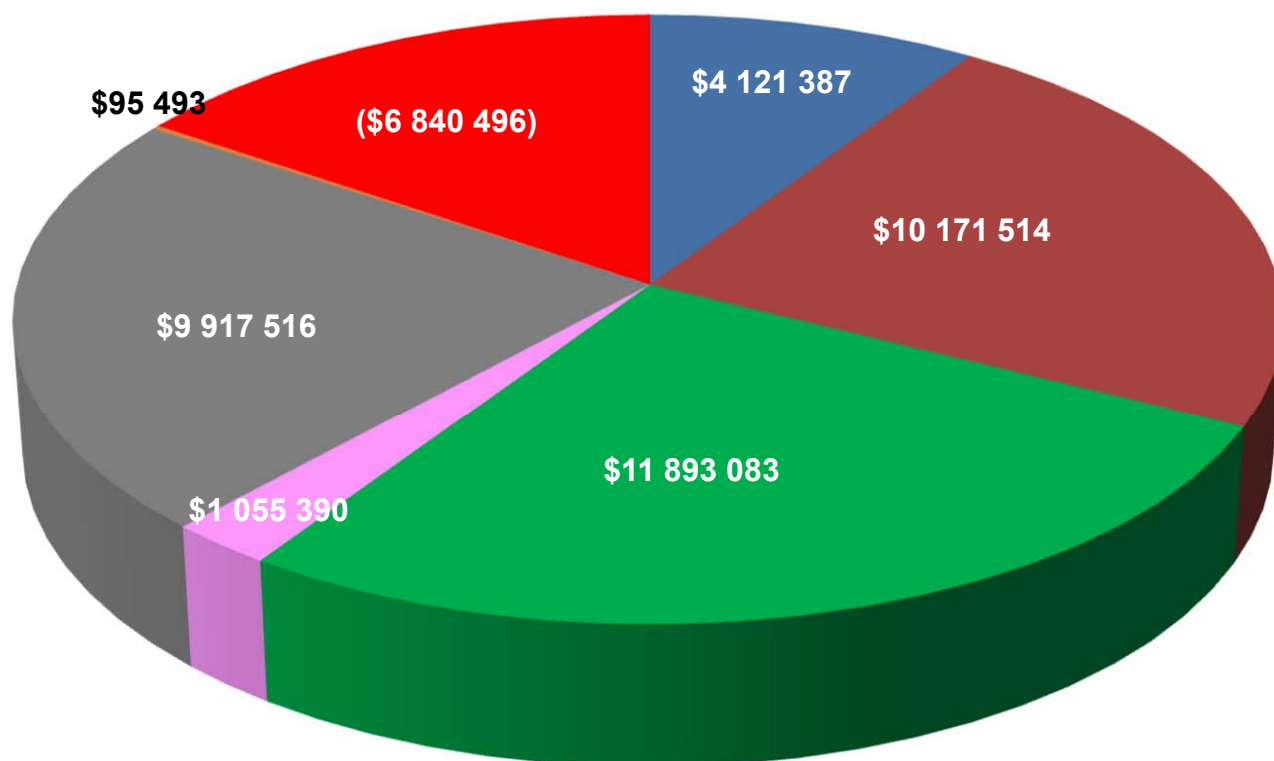
	TOTAL AU 30 JUIN 2016	UTILISATION		AMORTISSEMENT		AU 30 JUIN 2015
		AU BUDGET 2016-2017	LIBRE	FUTUR		
C.F.P. de Neufchâtel	67 875	-	67 875	-	-	(56 622)
C.F.P. de Limoilou	(657 735)	-	(657 735)	(381 050)	-	(590 444)
École hôtelière de la Capitale	(364 923)	-	(364 923)	(438 000)	-	477 052
École de foresterie de Duchesnay	819 750	-	819 750	-	-	890 856
École des métiers et occupations de l'industrie de la construction de Québec	1 746 619	-	1 746 619	(3 518 950)	-	2 311 131
C.F.P. Wilbrod-Bherer	1 989 652	-	1 989 652	(1 074 108)	-	2 270 743
C.F.P. de Québec	1 858 998	-	1 858 998	(1 313 500)	-	1 396 573
	<b>5 460 236</b>	<b>-</b>	<b>5 460 236</b>	<b>(6 725 608)</b>		<b>6 699 289</b>

**CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES**

	TOTAL AU 30 JUIN 2016	UTILISATION		AMORTISSEMENT		AU 30 JUIN 2015
		AU BUDGET 2016-2017	LIBRE	FUTUR		
Centre Louis-Jolliet	230 170	-	230 170	(415 992)	-	(582 969)
Centre Saint-Louis et Centre Conrad-Barbeau	2 096 682	-	2 096 682	-	-	1 700 382
	<b>2 326 852</b>	<b>-</b>	<b>2 326 852</b>	<b>(415 992)</b>		<b>1 117 413</b>

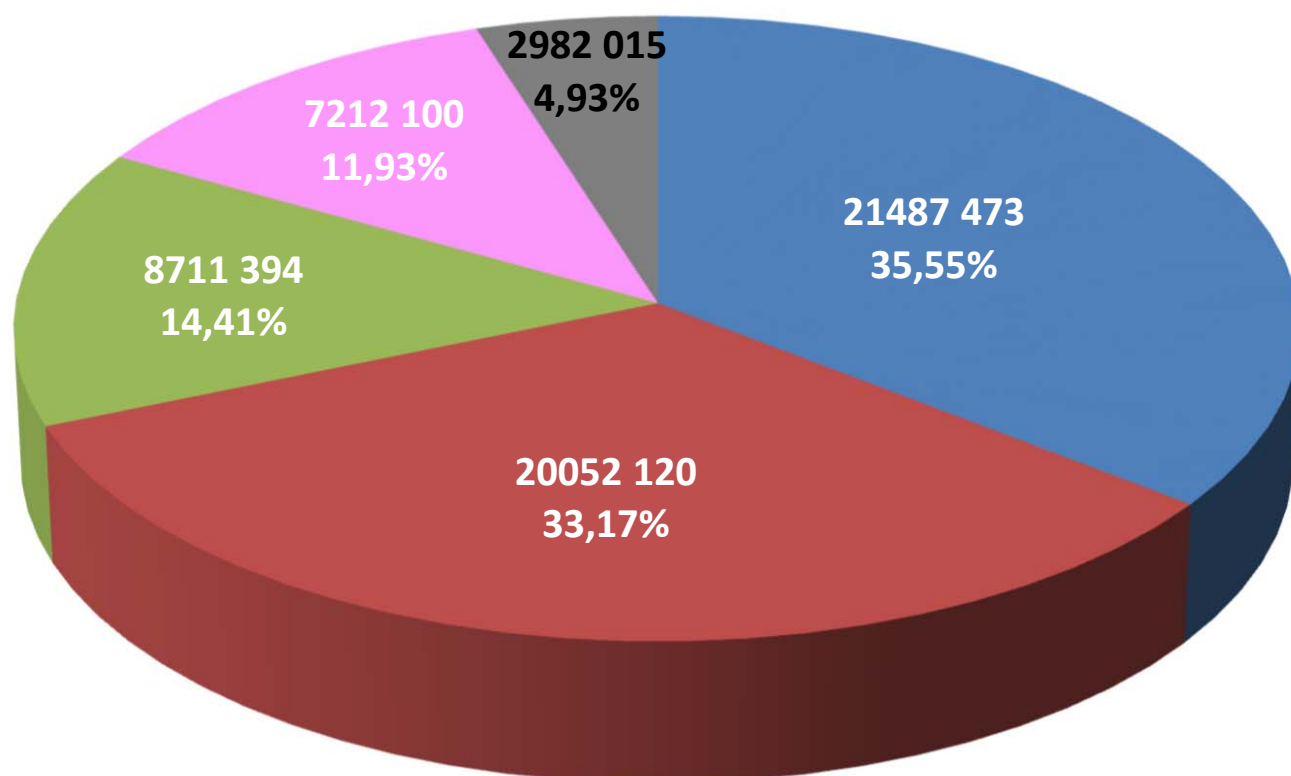


## Composition de l'excédent accumulé au 30 juin 2016



- Amortissement futur non financé (excluant celui des établissements)
- Valeur comptable des terrains
- Montants réservés des établissements (incluant 9 280 400 \$ d'amortissement futur non financé)
- Déficit présenté au budget 2016-2017
- Subvention à recevoir sur avantages sociaux futurs
- Montants déjà affectés pour utilisation future (95 493 \$)
- Excédent non affecté

## Utilisation du produit maximal de la taxe



■ Gestion des écoles et des centres	■ Entretien des terrains, bâtiments et équipements
■ Activités administratives	■ Transport scolaire
■ Activités éducatives	

Le produit maximal de la taxe scolaire sert essentiellement à financer les activités liées à la gestion des écoles et des centres, à l'entretien des terrains, bâtiments et équipements, à l'administration de la commission scolaire et à une partie du transport scolaire. Lorsque des économies sont réalisées dans ces secteurs, cela permet d'injecter des sommes dans les activités éducatives.